



SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630

ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Mai 2008 : le mois des mouvements

La CAPD du mouvement a été déplacée au mercredi 21 mai en raison de la journée de mobilisation du 22 mai sur les retraites. Lors de cette CAPD, Fabienne VICIOT, secrétaire départementale de la FSU a lu la déclaration commune qui suit :

Le SNUipp-FSU et le SE-UNSA Val d'Oise dénoncent l'absence de vraies réponses du ministre de l'Education Nationale et du gouvernement aux revendications et exigences exprimées lors des mobilisations récentes (grèves du 15 avril et du 15 mai, manifestation nationale du 18 mai) qui ont été incontestablement un véritable succès, rassemblant enseignants parents et acteurs de l'école.

Nous rappelons notre opposition aux milliers de suppressions de postes, à la multiplication des heures supplémentaires (stage de remise à niveau...) et au développement de la précarité qui ont des conséquences néfastes sur la qualité du service public de l'éducation nationale.

Le projet de programmes pour l'école primaire, même « modifié », traduit une vision passéiste et rétrograde de l'école ainsi qu'un recul pédagogique et didactique. Il a été très largement contesté par les personnels, les formateurs, les chercheurs et les parents.

Les enseignants ne croient pas en la pertinence des dispositifs (les 2h hors temps d'enseignement, stage de remise à niveau) décidés par le Ministre qui renvoient le traitement de la difficulté scolaire aux seuls enseignants des classes après l'école. L'aide aux élèves en difficultés doit se faire pen-

dant le temps d'enseignement, avec les apports, l'expertise des enseignants du Rased sur les difficultés scolaires de natures très diverses et réclamant parfois des réponses spécialisées. Les enseignants demandent davantage de temps de concertation, de formation...

Ensemble, nous portons l'exigence d'un service public de qualité qui permette par une autre politique éducative et budgétaire de transformer l'école et de mettre en place des dispositifs pédagogiques et de soutien innovants.

Ensemble, nous demandons au gouvernement de prendre la mesure du mécontentement et de l'inquiétude exprimés. L'annonce d'un projet de loi imposant un service d'accueil des élèves les jours de grève par les communes, remettant en cause les conditions d'exercice du droit de grève, constitue une diversion et une véritable provocation.

Ensemble, nous continuerons à poursuivre et amplifier les mobilisations au plan national et local pour exiger une école de la réussite pour TOUS.

C'est le sens de l'action du samedi 24 mai, journée nationale de manifestations qui réunira tous les acteurs de la communauté éducative : parents, enseignants et personnels de l'éducation, associations complémentaires, lycéens, étudiants.

Kamel Ould Bouali
Secrétaire départemental du SNUipp

Sommaire

Edito	p 1
Résultats mouvement TD	p 2 à 7
Calendrier mouvement TP	p 8

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.

Dispensé de timbrage

Déposé le vendredi 23 mai 2008

**Bulletin
spécial
Résultats
mouvement
à TD 2008
(pages intérieures)**

**Carte scolaire
Remplissez
l'enquête sur
<http://95.snuipp.fr>**



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Mouvement à TD : quelques chiffres...

Cette année, 2316 collègues ont participé au mouvement à titre définitif; globalement, on constate peu d'évolution par rapport aux années précédentes, depuis 10 ans, c'est entre 2200 et 2300 qui participent à ce mouvement.

A l'issue de la CAPD, 1131 des collègues obtiennent un poste, dont 409 sur leur premier vœu. 458 des collègues n'obtiennent pas satisfaction et sont maintenus sur leur poste.

727 collègues (31,39% des participants au TD) restent sans poste à l'issue des opérations du premier mouvement et devront attendre les résultats des mouvements à titre provisoire des 12 juin, 1er juillet ou fin août.

Cette année le mouvement départemental a connu un changement en profondeur. L'IA a demandé aux collègues de postuler à titre définitif sur des vœux géographiques. Comme il s'y était engagé, le SNUipp Val d'Oise a informé toute la profession sur ces modifications et mis en place un espace de discussion sur le site. Nous avons émis des réserves sur le principe, puisque cela signifie que des collègues n'ont pas choisi précisément un poste qu'ils obtiennent à TD. Les arguments présentés par le SNUipp ont permis de faire évoluer les annonces initiales de l'IA et de diminuer les fortes contraintes qui pesaient sur les collègues à plusieurs niveaux (nombre de vœux, étendue géographique, recommandation au lieu d'obligation...)

Temps partiels

Les temps partiels étaient aussi à l'ordre du jour de la CAPD du 21 mai. Les temps partiels de droit à 50%, 55,56%, 66,67% et 77,78% ont tous été accordées (416 collègues). Les demandes de temps partiels sur autorisation ont été refusés par l'IA à l'exception des 50% hebdomadaires.

Les demandes de 80% sont encore à l'étude. Elles seront examinées lors de la CAPD du 12 juin. Les demandes de mi-temps annualisés seront accordées sous réserve de couplages possibles.

Le SNUipp est de nouveau intervenu pour dénoncer la non reconnaissance des droits des personnels à exercer à temps partiel. Les conditions imposées par l'IA sont de plus en plus

Il est encore tôt pour pouvoir faire un bilan à court terme de cette nouvelle modalité. Cette année, ce sont 120 collègues qui ont obtenu un poste en ayant postulé sur un vœu géographique. Chaque année, très peu de postes d'adjoints restent vacants au terme de ce mouvement. Cette année il n'en reste aucun. Nous constatons une fois de plus une augmentation inquiétante des directions vacantes sur le département (67). Celles-ci seront proposées dans le cadre des demandes de réaffectation et des affectations titre provisoire.

- 15 postes de référents sont vacants. A remarquer, la vacance de 15 postes de référents qui posent la question de l'attractivité de ces fonctions.

- 90 postes d'enseignants spécialisés du 1er degré restent vacants (7 en CLIS 1, 5option D, 22 option E, 12 option G et 5 postes de psy) et 15 dans le second degré (EREA / SEGPA).

- 46 postes de remplaçants ne sont pas pourvus.

Tous ces postes vont être proposés à l'ensemble des collègues ayant ou non obtenu un poste pour la rentrée de septembre 2008. Pour les modalités de participation voir la dernière page de ce bulletin.

N'oubliez pas de transmettre aux délégués du personnel une copie de votre demande qui seront étudiées lors des CAPD du 12 juin et du 1er juillet ou fin août.

injustes et scandaleuses notamment pour les 80% qui ne peuvent être obtenus que sur multiples conditions dépendantes des stages filés PE2 :

- De droit (avoir 1 enfant de - de 3 ans),

- La classe (exercer en classe "ordinaire" à temps plein),

- Et ne pas être en congé maternité pendant l'année !!!

D'autre part, cette évolution du droit social des enseignants répond effectivement à une demande. Pour exemple, il y a eu 157 demandes cette année contre 46 l'an dernier. Le SNUipp continue d'intervenir sur ce dossier qui sera réexaminé lors de la CAPD du 12 juin.

**Tous les résultats de la CAPD au 01 30 32 21 88 ou snu95@snuipp.fr
Liste d'aptitude PE, Hors-classe, Temps partiels...**

1) A partir du 22 ou 23 mai

affichage sur le site de l'ia des postes particuliers libres (direction d'école, ASH, CLIN, EDV, ...).

Qui et comment postuler sur ces postes ?

Avec la liste des postes particuliers libres, devrait être affichées et explicitées sur le site de l'ia deux procédures distinctes :

- Les collègues nommés à TD pour la rentrée 2008 peuvent demander une **réaffectation** sur des postes de cette nature.

- Les collègues qui n'ont pas obtenu de poste à TD peuvent formuler des vœux sur ces postes en remplissant **un formulaire d'affectation à titre provisoire sur ces postes particuliers**.

1.1 Réaffectation

Le principe est réaffirmé : tout collègue nommé à TD peut faire une demande de réaffectation pour exercer pendant un an sur un poste libre particulier : direction d'école, ASH, Rased, CLIN, EDV... Un collègue réaffecté conserve son poste à TD et bénéficie d'un point de stabilité sur ce poste.

A noter une réaffectation sur un poste d'adjoint en ZEP ne peut se faire que si c'est une situation très particulière observée et signalée par l'IEN.

Les collègues qui demandent une réaffectation le signaleront aux services de l'IA et prendront contact avec les IEN d'origine et d'accueil. L'IEN d'accueil fera remonter la fiche de demande de réaffectation, émarginée par les 2 IEN, aux services de l'inspection académique pour le 3 juin.

1.2 Procédure d'affectation à titre provisoire sur un poste particulier

Nouveauté de cette année, l'affectation des collègues restés sans poste à l'issue des résultats du mouvement à TD, se fera par rapport à la fiche de candidature formulée lors du mouvement à TD. Suite à la demande du SNUipp, l'IA s'est engagée à proposer un formulaire qui offre deux possibilités :

1 Postuler d'abord en priorité sur ces postes particuliers et en cas de réponse négative l'affectation se fait en fonction de la fiche remplie à l'occasion du TD. Ces demandes seront traitées lors de la CAPD du 12 juin.

2 Postuler sur ces postes uniquement si aucun vœu dans la liste formulée au TD n'est obtenu. Ces demandes seront traitées lors de la CAPD du 1^{er} juillet.

1.3 Priorités médicales à TP

Les situations de priorités médicales des collègues à TD ou à TP seront traitées en même temps. Cela signifie que les réaffectations ou les affectations à TP de ces collègues se feront au même temps.

Le SNUipp demande à ce que ces priorités soient traitées avant de geler les postes pour les PE2. D'autre part, le SNUipp insiste pour que les demandes d'ordre social soient prises en compte.

1.4 Reconduction

Les enseignants qui n'ont pas obtenu de poste à TD et exerçant cette année à titre provisoire sur des postes situés en zone prioritaire ou sur des postes particuliers peuvent formuler une demande de reconduction sur ces postes. Les possibilités d'affectations offertes par cette procédure sont nettement réduites cette année du fait de la décision de l'IA de réserver 400 postes aux PE2 sortants. Seules les situations identifiées peuvent donner lieu à une telle procédure avec l'avis favorable de l'IEN.

Rappel : Il est indispensable d'avoir demandé ce poste parmi ses vœux pour pouvoir demander une reconduction. La demande peut être formulée sur papier libre et adressée à l'ien pour avis et transmises au services du mouvement.

2) 12 juin : CAPD

Les réaffectations et les affectations sur ces postes particuliers seront traitées lors de la CAPD du 12 juin.

3) Après le 12 juin

Nouveauté également de cette année, après les opérations de réaffectations et d'affectation des prioritaires, l'Inspectrice d'Académie réserve autant de postes (près de 400) qu'il y a de PE2 sortants. Il s'agit de postes d'adjoint maternelle ou élémentaire à temps pleins ou des regroupements de mi-temps.

Ce volume considérable de postes réservé aux PE2 va avoir des incidences importantes sur les affectations à TP des enseignants titulaires. Nous sommes intervenus auprès de l'IA pour insister sur le fait que la problématique de l'entrée dans le métier ne doit pas se traiter uniquement en terme de mouvement.

Les PE2 postulent sur ces postes réservés et seront départagés par le barème.

4) 1^{er} Juillet : CAPD

Résultats des affectations à titre provisoire des titulaires et des stagiaires. Nous continuons d'intervenir auprès de l'IA pour que cette échéance trop tardive soit avancée pour permettre aux collègues de prendre contact avec leur nouvelle école et d'organiser la rentrée dans de meilleures conditions.

Rem : L'IA souhaite affecter à minima les MAD sur les circonscriptions (4 ou 5 seulement par circ.) au barème, et le reste des personnels sans postes seront affectés fin août.

5) Fin Août : CAPD

Résultats des affectations des enseignants qui n'ont pas obtenu de postes lors de la CAPD de juillet et examen des demandes de révision d'affectations .